



Cahier des charges

Le Passeport du Civisme est un dispositif ludique, pédagogique et immersif déployé partout en France. Les collectivités adhérentes à l'Association du Passeport du Civisme (communes, communautés de communes, départements ou régions) doivent respecter trois principes fondamentaux :

- Préserver une cohérence nationale afin de maintenir un cadre commun identitaire.
- Chaque Passeport du Civisme est personnalisable afin d'être enraciné localement et de refléter l'identité de son territoire.
- Parce que le civisme n'appartient à personne, les adhérents s'engagent à ne pas utiliser l'association et le dispositif Passeport du Civisme à des fins partisans ou idéologiques.

Si le cahier des charges n'est pas respecté, l'Association se réserve le droit d'exclure la collectivité adhérente via son Conseil d'Administration.

1. La cohérence nationale

Afin de maintenir une cohérence nationale, l'Association s'engage à accompagner les collectivités membres – tant sur le fond que sur la forme – tout au long de la mise en place du Passeport du Civisme et au-delà, pendant la phase de suivi. Pour favoriser le partage des bonnes pratiques, l'Association met à disposition des adhérents, via son site Internet, les Passeports des collectivités adhérentes, des gabarits de diplômes, des exemples d'actions, etc.

De son côté, l'adhérent s'engage à respecter les exigences ci-dessous :

→ Sur le fond :

Le Passeport du Civisme s'adresse prioritairement aux élèves de CM2 mais peut être adapté, selon les cas, aux CM1/CM2 par exemple. Il se compose de plusieurs thématiques, et chaque thématique se traduit par des actions collectives (à réaliser en classe) et/ou individuelles (à réaliser sur le temps personnel). Les enfants accomplissent ce parcours tout au long de l'année scolaire. Le Passeport doit comprendre un panachage d'actions individuelles et d'actions collectives.

Pour construire son propre parcours, la collectivité adhérente doit décliner son Passeport du Civisme avec, au minimum, les six piliers obligatoires ci-dessous.

Notez que la commémoration du 11 novembre est une action obligatoire à proposer.

Les six thématiques obligatoires :

Le devoir de mémoire	- Participer à l'événement commémoratif du 11 novembre. - Découvrir une exposition sur les valeurs de la République. - Découvrir une histoire liée aux guerres sur ton territoire.
Le lien intergénérationnel	- Échange de cartes de vœux entre les résidents d'un EHPAD et les enfants. - Vivre un moment de convivialité avec les résidents d'un EHPAD (jeux de société avec goûter, séance de cinéma avec débat, chorale, etc.). - Faire une dictée intergénérationnelle.
La solidarité	- Participer à une collecte pour une association solidaire locale (alimentaire, jouets, Boîte solidaire, etc.). - Se sensibiliser au handicap (participer à des ateliers handisport et sport adapté, etc.). - Organiser des événements avec le CCAS dans l'objectif de rompre la solitude des personnes fragiles et/ou isolées.
La protection des citoyens	- Initiation aux gestes de premiers secours.
La préservation du patrimoine culturel et/ou environnemental	Environnement - Participer au nettoyage des espaces publics. - Apprendre à trier ses déchets (ateliers, rencontre avec les différents métiers sur la thématique ou visite du centre de tri). - Lutter contre le gaspillage alimentaire. Patrimoine/Culture - Visiter ou découvrir un lieu et/ou un monument de son territoire.
Le respect des forces de sécurité	- Rencontrer les forces de sécurité de ton territoire (policiers, représentants militaires). - Rencontrer la brigade de gendarmerie (participer à un atelier de reconstitution d'une enquête, visiter les locaux, passer ton permis Internet, etc.).

Chaque collectivité peut compléter son passeport avec des actions facultatives, dont l'initiative lui revient.

Voici quelques exemples de thématiques : la santé, les traditions populaires, la lutte contre le harcèlement scolaire, l'histoire de France, les valeurs de la République et les institutions, etc.

Chaque action implique un référent appelé « ambassadeur du civisme ». Le référent est un acteur local reconnu ayant un lien avec le thème de l'action en question (pompiers, gendarmes, présidents d'associations, directeurs de maison de retraite, chefs d'entreprise, etc.).

L'ambassadeur est responsable d'une action et à la tâche de valider l'action effectuée par l'élève. Cette validation prend la forme d'un tampon, qui vient valider l'épreuve sur le Passeport (le carnet) de l'enfant.

Il est conseillé que le parcours annuel débute avant ou avec la cérémonie du 11 novembre ; il se déroule en plusieurs actions qui jalonnent l'année scolaire.

En fin d'année scolaire, une cérémonie officielle obligatoire récompense les enfants et valide leur parcours. La collectivité adhérente peut choisir de remettre des prix différents (sous forme de médailles ou de diplômes par exemple) selon le nombre d'actions validées (bronze, argent ou or). Les adhérents peuvent commander les médailles (et autres goodies) sur le site Internet de l'Association : www.passeportducivisme.fr.

Suite aux préconisations de l'Éducation nationale et dans un souci d'uniformité des Passeports, chaque collectivité s'engage à ne pas utiliser de wokisme et/ou l'écriture inclusive afin de ne pas constituer un obstacle à la lecture et à la compréhension de l'écrit.

→ Sur la forme :

Le Passeport du Civisme se matérialise par un carnet remis individuellement à chaque élève. L'association réalise la mise en page du livret avec les éléments transmis par la collectivité.

Le carnet doit intégrer obligatoirement les points ci-dessous :

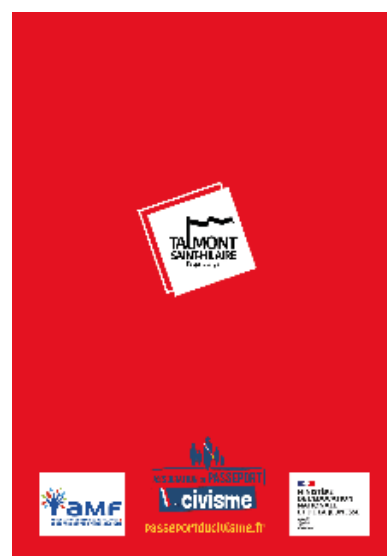
A - Les logos suivants :

- Le logo du Passeport du Civisme (en couverture)
- Le logo de l'AMF (en quatrième de couverture)
- Le logo du ministère de l'Éducation nationale (en quatrième de couverture)
- Le logo de l'Association du Passeport du Civisme (en quatrième de couverture)
- **Le logo du Passeport du Civisme ne doit pas subir de modification.**



B – Respecter la charte graphique et le format A5

- Le livret doit obligatoirement garder à l'identique la première et dernière de couverture, à l'exception du logo de la collectivité qui le met en oeuvre :



C'est-à-dire de respecter la construction des deux pages et la couleur rouge, disposition des logos.

- Le Passeport doit respecter la construction des pages intérieures comprenant :

Page de gauche : Présentation de la thématique :	Page de droite : Présentation de l'action :
- Photo sur le tiers-haut, - Texte générique sur le deuxième tiers, - Zoom spécifique à la collectivité.	- Description de l'action - Nom ambassadeur + case tampon - Jeu sur la thématique

2. La liberté locale

Il appartient aux communes et à leurs représentants de fédérer les acteurs locaux (écoles publiques et privées, parents d'élèves, services publics, associations, etc.) pour créer un Passeport adapté à la réalité locale.

Ainsi, les adhérents ont la liberté de choisir :

- Les actions relatives aux six piliers obligatoires et facultatifs
- Les couleurs utilisées pour les thématiques s'ils souhaitent par exemple intégrer les couleurs de la charte graphique de leur commune
- Les ambassadeurs du civisme,
- D'ajouter des piliers facultatifs
- De décider de la récompense de fin de parcours (médailles, diplômes, etc.).
- Choix des jeux

3. Respect des statuts de l'Association

Les collectivités adhérentes doivent respecter les statuts de l'Association, disponibles sur le site Internet de l'Association dans la rubrique "Nous rejoindre".

